

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2010

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 32
représentés : 1
pour : 33
abstentions : 0
contre : 0

OBJET : Vœu pour le maintien des postes RASED à Fontenay-aux-Roses

L'An deux mille dix, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le huit décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Étaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Z. SIMON, D. BEKIARI, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHÉ, M. MILLER, F. ZINGER, P. GUYON, G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, PH. DEPOUX, P. DUPLAN, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, A. BULLET, P.H. CONSTANT, M. FAYE, Conseillers municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés ayant donné pouvoir :

C. VIDALENC à J. GUNTZBURGER

Absent excusé : D. LAFON, J. N'GALLE EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : F. HEILBRONN est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Considérant qu'à Fontenay-aux-Roses, cinq personnes (dont deux réparties pour 50% à Fontenay et 50% à Sceaux) sont affectées au RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté) pour plus de 2.000 enfants scolarisés dans notre commune. Il s'agit de deux psychologues scolaires, deux maîtres E (enseignants spécialisés dans la pédagogie auprès des élèves en grande difficulté) et un maître G (enseignant spécialisé dans l'aide des enfants rencontrant des difficultés de comportement et d'intégration à l'école) qui interviennent dans toutes les écoles de la ville.

Considérant que depuis la rentrée scolaire 2010, le poste de maître G n'est pas pourvu, ce qui désorganise totalement le RASED et prive les enseignants et les élèves en difficulté d'un outil essentiel dans la lutte contre l'échec scolaire.

109210-21
9.4

Article 1 : exprime sa plus vive inquiétude face à cette carence de l'Education Nationale et demande que le poste de maître G à Fontenay-aux-Roses soit pourvu dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, pérennisé.

Article 2 : soutient et soutiendra les actions des enseignants et parents d'élèves de Fontenay-aux-Roses pour le maintien de ce poste.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Ministre Education Nationale
- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. l'Inspecteur d'Académie
- Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Conseiller Général
Pascal BUCHET



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le
Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Allain ANDRIANASOLO